

3. Si l'un ou l'autre des deux ministères a acheté des drogues sous leur marque de fabrique, pour quelle raison, dans chaque cas, a-t-on effectué chaque achat?

DÉPENSES DE VOYAGE DES MINISTRES

Question n° 185—M. Rouleau:

Au cours des années financières terminées le 31 mars 1957 et le 31 mars 1959, quelles ont été les dépenses de voyage de chaque ministre de la Couronne, et sur quels crédits a-t-on imputé ces dépenses dans chaque cas particulier?

VOLS POSTAUX, DE 1953 À 1959 ET EN 1960

Question n° 187—M. Denis:

Durant chaque année financière, de 1953 à 1959 inclusivement, et depuis le début de la présente année financière jusqu'au 1^{er} février 1960:

1. Y a-t-il eu des vols d'argent, de timbres-poste ou d'autres objets de valeur dans les bureaux de poste ou les camions postaux, au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quel est le nombre de ces vols, b) quelle était la valeur des objets volés, c) quel a été le nombre de personnes (i) contre lesquelles on a formulé des plaintes ou qui ont été mises en accusation, (ii) qui ont été trouvées coupables?

3. Quels montants le ministère des Postes a-t-il recouverts à l'égard de chacun de ces vols?

ÉQUIPES DITES "VOLANTES" DES POSTES, À MONTRÉAL

Question n° 188—M. Denis:

1. Depuis juillet 1957, le ministère des Postes a-t-il organisé, institué ou accepté une ou plusieurs équipes dites "volantes" de personnes qui travailleraient à Montréal, sur demande, à titre d'employés supplémentaires?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quels sont les noms de ces personnes, b) par qui chacune a-t-elle été recommandée, c) étaient-elles inscrites sur la liste d'éligibilité dressée par la Commission du service civil, d) en vertu de quelle loi ou de quel règlement les services desdites personnes ont-ils été retenus?

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—MOTION PORTANT AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre, sous le régime de l'article 26 du Règlement, en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante. Il s'agit de la situation grave qui existe en ce qui concerne le chômage, comme en font foi les communications faites aujourd'hui par le gouvernement et les journaux et d'après lesquelles, le 10 janvier, 504,000 Canadiens étaient en chômage et cherchaient un emploi tandis que, le 14 janvier, 755,387 Canadiens étaient inscrits au service national de placement.

M. l'Orateur: Avant d'accepter cette motion, peut-être certains députés aimeraient-ils faire savoir si, à leur avis, la question soulevée par l'honorable député justifie l'interruption de

nos délibérations en vertu de l'article 26 du Règlement, afin que nous puissions débattre cette affaire.

M. Robichaud: Avec votre permission, j'aurais quelques observations à faire à propos de ma motion...

M. l'Orateur: Avant que l'honorable député commence son exposé, puis-je lui demander de se limiter à étudier l'urgence d'un tel débat, car telle est bien la question dont la Chambre est saisie. On reconnaît que le problème du chômage est une affaire d'importance publique, mais c'est la question de l'urgence du débat qui doit retenir l'attention de l'honorable député et de la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Il y a deux points seulement que je voudrais relever...

M. l'Orateur: Le premier ministre voudra bien m'excuser. J'ai interrompu l'honorable député qui avait la parole et je vais lui permettre de continuer d'abord.

M. Robichaud: Si je propose l'ajournement de la Chambre, c'est véritablement parce qu'il est urgent de débattre le très grave problème du chômage qui sévit actuellement dans tout le pays, tout particulièrement dans certaines parties du pays, entre autres dans les provinces de l'Atlantique. On a accompli si peu...

Des voix: Règlement!

M. Robichaud: ...en vue de remédier à la situation que, d'après nous, un débat sur la question s'impose dès maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dois dire d'abord que selon l'entente conclue à l'égard de l'ordre du jour pour aujourd'hui, après l'examen des articles particuliers dont la Chambre est saisie, nous devons passer à l'étude des crédits du ministère du Travail. Si toutefois ces crédits ne sont pas examinés aujourd'hui, nous en reprendrons l'étude vendredi. Maintenant, pour qu'il ne subsiste aucun doute sur les vues du gouvernement à cet égard, je dirai que si les députés veulent parler du chômage en général, ils auront l'occasion de le faire vendredi, lors de l'examen du crédit relatif au programme des travaux d'hiver.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur...

M. Winch: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de la déclaration du premier ministre; il a dit que le premier article de l'ordre du jour pour aujourd'hui prévoit l'examen des crédits supplémentaires...

Des voix: Non!

M. Winch: Nous devons nous occuper des motions avant de passer à l'ordre du jour.